Le « droit failli » de l’Amérique Latine

jeudi 17 mars 2022, par lpe

JEUDI 17 MARS 2022 DE 17h30 A 19H à SCIENCES PO – 23 RUE JEAN JAURES, POITIERS.

L’intervention du Professeur Esquirol explique les enjeux de « géopolitique juridique » contemporains qui affectent la région.

La division entre le nord et le sud global relève des aspects idéologiques autant que des faits matériels économiques et sociaux. Dans le domaine du droit, cette même dichotomie se reproduit par une différenciation entre les pays de droit réussi et ceux de droit échoué. L’Amérique Latine est principalement ciblée par ce discours. Les systèmes juridiques de la région sont régulièrement taxés de « droit failli ». Il est certain qu’il y a de grosses inégalités parmi les peuples du monde et leurs institutions sociales. Néanmoins, la différence entre les systèmes juridiques, particulièrement entre ceux de la même tradition libérale et occidentalisée, est fréquemment exagérée.

Les défaillances bien connues des systèmes libéraux dans le nord global, et explicitées par leurs critiques, sont typiquement minimisées par le mainstream. Au sud global, au contraire, elles sont accentuées par les experts du développement économique et par les comparatistes en général. Ce discours transnational sert à renforcer les différences perçues entre l’Amérique Latine et les pays du Nord global. Ce n’est pas à dire qu’il n’y ait pas de vraies différences, en termes de ressources, savoirs acquis, solidarité. Mais, les défauts inhérents aux systèmes libéraux – leurs mythes inachevables d’objectivité, de neutralité, et de singularité des décisions – sont amalgamés aux problèmes structurels en Amérique Latine pour aiguiser les différences.

En même temps, les systèmes juridiques de la région font partie de la même tradition occidentale de droit. Ils sont toujours en train d’adopter des modèles préconisés par les puissances mondiales. Cependant, la dichotomie globale sert des buts instrumentaux. Elle sert des objectifs de géopolitique juridique, c’est-à-dire comme argument permanent en faveur de la diffusion de modèles des pays développés à ceux moins développés. Elle sert aussi dans des litiges concrets entre les parties privées, ou dans les disputes d’investisseurs contre les Etats de la région. Le discours de « droit failli » sert à rejeter l’homologation des sentences des tribunaux de justice Latino-américains et à prouver les plaintes de déni de justice par les investisseurs étrangers.

L’intervention du Professeur Esquirol explique les enjeux de « géopolitique juridique » contemporains qui affectent la région.

Prof. Jorge L. Esquirol, Visiting Professor, Ecole de Droit de Sciences Po
Professeur de Droit à la Florida International University
En lien avec son ouvrage : Ruling the Law
Legitimacy and Failure in Latin American Legal Systems
Cambridge University Press, 2019

Conférence retransmise sur la chaine Youtube Poitiers Présente :
www.youtube.com/user/SciencesPoPoitiers

Inscription en ligne sur ce lien